

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC SRI MONEY

ISIN : FR0013275559

Catégorie de part : HSBC SRI Money Patrimoine C

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 4 juin 2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un Organisme de Placement Collectif à Valeurs Mobilières (OPCVM) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

Durée :

Le FCP est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum réglementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC SRI MONEY, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à surperformer l'€STR +0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers ISR d'émissions satisfaisant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

- L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.

La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.

Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

- Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).
- Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.
- Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.
- Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, après l'application d'exclusions normatives et sectorielles, à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,

Sont intégrés dans le processus de sélection des titres, en application de la réglementation européenne, des engagements extra-financiers tels que l'alignement sur les caractéristiques E/S et la prise en considération des principales incidences négatives.

Les critères extra-financiers sont détaillés dans l'annexe SFDR du prospectus du FCP.

Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : le changement climatique et la transition énergétique (E), les pratiques sociales du travail (S), la gouvernance et la corruption (G).

La liste exhaustive des fournisseurs externes de données E.S.G. est disponible dans la rubrique Informations E.S.G. du FCP sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.

- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.
- Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).

- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente

- Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.

- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité : la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.

la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.

la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.

- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les sommes distribuables de la part HSBC SRI Money Patrimoine C sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.

La durée minimale de placement recommandée est de 1 jour.

Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

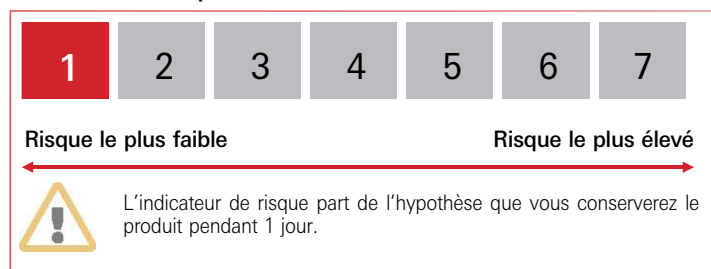
Dépositaire : CACEIS BANK.

Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour		Si vous sortez après 1 jour
Investissement de 10 000 EUR		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,45 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2017 et janvier 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2023 et décembre 2023. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCP ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du FCP gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	72,1 %

* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	0,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	0 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période minimale de détention recommandée : 1 jour**

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08. Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performances passées sur les 6 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds.

Fiscalité : La part HSBC SRI Money Patrimoine C est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.